

1323 - Construction de logements sociaux

**Adaptation de logements locatifs sociaux
au handicap et/ou à la perte d'autonomie**

Rapport n° CP/2013/94

Service gestionnaire :

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

Résumé :

Le présent rapport concerne les demandes d'aide financière présentées par deux particuliers concernant les travaux d'adaptation au handicap et à la perte d'autonomie de 2 logements locatifs sociaux PLS (Prêts Locatifs Sociaux) dans un immeuble de TRIANON RESIDENCES ayant bénéficié du label « Habit'Access 67 » à Gambsheim, dans le cadre de la mise en oeuvre de la charte départementale d'accessibilité adoptée par le Conseil Général le 22 octobre 2012.

Le 26 mars 2007, le Conseil Général a décidé de créer une subvention de 4 000 € pour chaque logement locatif social créé sur le territoire départemental hors CUS et directement lié au handicap ou à la perte d'autonomie.

Le Département du Bas-Rhin a signé le 23 octobre 2012 la charte Départementale de l'Accessibilité du Bas-Rhin 2012-2014 avec Trianon Résidences relative à l'adaptation des logements à la perte d'autonomie et/ou handicap. L'une de ses dispositions vise à accorder une subvention maximale de 4 000 € aux particuliers réalisant des PLS dans le cadre du label « Habit'Access 67 ».

TRIANON RESIDENCES, dans le cadre de la réalisation d'un programme de 18 logements, envisage des travaux qui vont au-delà de la réglementation relative à l'accessibilité en vigueur au moment du dépôt de permis de construire (par exemple concernant l'ascenseur ou le niveau de domotique...) et a donc sollicité la labélisation « habit4access 67 » de son opération.

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de vous soumettre les demandes présentées par Madame Anne ROEHLLY et Madame Nathalie NENNINGER représentant une subvention d'un montant total de 8 000 € pour l'adaptation de 2 PLS que ces particuliers ont acquis en 2012.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35327	204-20422-72	800 374,25 €	706 116,54 €	8 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer :

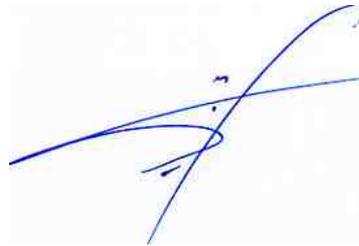
- à Madame Anne ROEHLLY une subvention d'un montant de 4 000 € pour l'adaptation d'un logement PLS (prêt locatif social) au handicap et à la perte d'autonomie dans l'opération située rue Victor Jung / rue de la Dordogne à Gambsheim dans le cadre d'un immeuble labellisé "Habit'Access67",

- à Madame Stéphanie NENNINGER une subvention d'un montant total de 4 000 € pour l'adaptation d'un logement PLS au handicap et à la perte d'autonomie dans l'opération située rue Victor Jung / rue de la Dordogne à Gombsheim dans le cadre d'un immeuble labellisé "Habit'Access67".

Elle approuve par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les conventions d'attribution de subvention et de réservation de logements sociaux à intervenir entre le Département et respectivement Madame Anne ROEHLLY et Madame Stéphanie NENNINGER, et autorise son Président à signer ces conventions.

Strasbourg, le 21/01/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL